



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Deuxième Assemblée des Etats Parties
à la Convention sur les armes à sous-munitions**

Déclaration prononcée par

**l'Ambassadeur Ruth Flint
Cheffe de Délégation**

Assistance aux victimes

Beyrouth, 15 septembre 2011

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Présidence et l'Autriche pour l'excellente préparation de cette session. Nous soutenons l'approche générale en matière d'assistance aux victimes.

Laissez-moi souligner l'importance de nos actions dans ce domaine : il est primordial de nous acquitter de nos obligations dans le domaine de l'aide aux victimes, parce que c'est à ce niveau-là que l'on peut changer la vie d'êtres humains sur le long terme. La crédibilité de la convention dépend du fait que nous pouvons faire la différence sur le terrain et auprès des hommes, femmes et enfants affectés par le fléau des sous-munitions.

Améliorer les conditions de vie de la population affectée – que ce soit dans un contexte humanitaire ou de développement – est donc en conséquence l'une des priorités de la stratégie anti-mines de la Confédération suisse, qui est valable pour toutes les actions de la Suisse en matière de restes explosifs de guerre, y inclus bien sûr les sous-munitions. Notre action dans ce domaine est mise en œuvre en collaboration avec les principaux acteurs dans l'aide aux victimes : les gouvernement, les agences onusiennes, le CICR et les ONG, avec l'expertise du Centre international de déminage humanitaire à Genève (CIDHG). C'est donc avec plaisir que nous vous confirmons que compte tenu de l'importance de leurs activités d'aide aux victimes, nous continuerons à soutenir ces partenaires en 2012.

Le principe de non-discrimination et les droits de l'homme sont au cœur de l'engagement de la Suisse. Notre stratégie ne fait aucune distinction entre les victimes des conséquences de la guerre et les personnes handicapées pour d'autres raisons. Cela dit, nous nous efforçons d'éviter les doublons, afin d'aider efficacement les victimes malgré les ressources limitées dont nous disposons.

La Suisse souhaite promouvoir une approche de l'aide aux victimes respectueuse des droits humains et de la dimension genre. Cette dernière dimension doit être intégrée dans l'action de manière globale, afin d'éviter à tout prix une deuxième victimisation au niveau de l'accès à l'aide et de la réinsertion socio-économique.

Le renforcement des capacités des acteurs locaux et le soutien aux stratégies et aux plans d'action nationaux sont les deux piliers d'une approche holistique de l'aide aux victimes. Nos efforts doivent s'insérer dans les politiques nationales de santé publique, les services sociaux et dans les politiques de respect des droits humains dont bénéficie l'ensemble de la population, sans que les victimes des armes à sous-munitions et autres personnes handicapées en soient exclues. Ces activités seront menées à bien avec la participation active de la population concernée, afin que les victimes puissent reprendre pleinement leur destin en main.

Je vous remercie.